

BOULT

Où il fait bon vivre ensemble !



L'équipe municipale est heureuse de vous présenter son

3^{ème} bulletin Boultois
Mai-Juin 2015

Le mot du Maire

Chères Boultoises, chers Boultois,

Cet hiver a été marqué par les travaux de remplacement d'un kilomètre de canalisations en fonte de plus de 80 ans et de 43 branchements en plomb. Ces travaux ont créé une gêne pour tous pendant près de trois mois mais ils ont été réalisés par nécessité (le rendement du réseau de distribution d'eau et la qualité de l'eau s'en trouve ainsi amélioré).



La page est tournée et les premiers beaux jours nous font oublier ces désagréments. Le printemps s'est installé et le village a retrouvé son fleurissement. Pensez à tailler vos haies bordant les rues et chemins du village. De même, il est de bonne manière d'effectuer l'entretien autour de ses piles de bois situées le long des chemins et parcs.

Attention, pour tous les jeunes, de nouvelles aides sont mises en place. Rendez vous vite en page 15.

Soyez certains que le conseil municipal et moi-même saurons prendre les décisions qui s'imposent pour continuer à défendre avec sérieux et attention les intérêts de notre commune.

Bonne lecture

Les échos du conseil

9 janvier 2015

- Approbation de l'avant-projet d'aménagement des abords de l'école et choix d'un maître d'œuvre.
- Octroi d'une subvention de 100 € à l'Union Nationale des Combattants en Afrique du Nord – Section de Rioz pour la réalisation d'un drapeau tricolore portant la mention UNC-AFN-RIOZ.
- Octroi d'une subvention à l'association des BOBUCHOTS de 50,00 € par enfant participant à la sortie de découverte en Bretagne.
- Signature d'un avenant à la convention de mise à disposition de personnel et à la convention d'adhésion au service de médecine du travail avec le Centre de Gestion.
- Maintien des taux de la taxe d'aménagement à 2% pour l'ensemble de la commune, hors secteurs bénéficiant d'une taxe spécifique (A1U2 «Sur la Forgeotte » (15%), 1AU3 « Route de Bussièrès » (15%).

6 mars 2015 : Débat d'orientation budgétaire

Excédent dégagé de l'exercice 2014 :

- Budget principal : 341 148.68 € / Budget eau : 79 631.32 € / Budget chaufferie : 24 505.34 €

Une dotation globale de fonctionnement en baisse avec la poursuite de la Contribution au redressement des finances publiques (estimation AMF sur la base DGF 2014 de 50 685 €)

	2014	2015	2016	2017
Perte annuelle par rapport à 2013	2 252 €	7 805 €	13 359 €	18 912 €

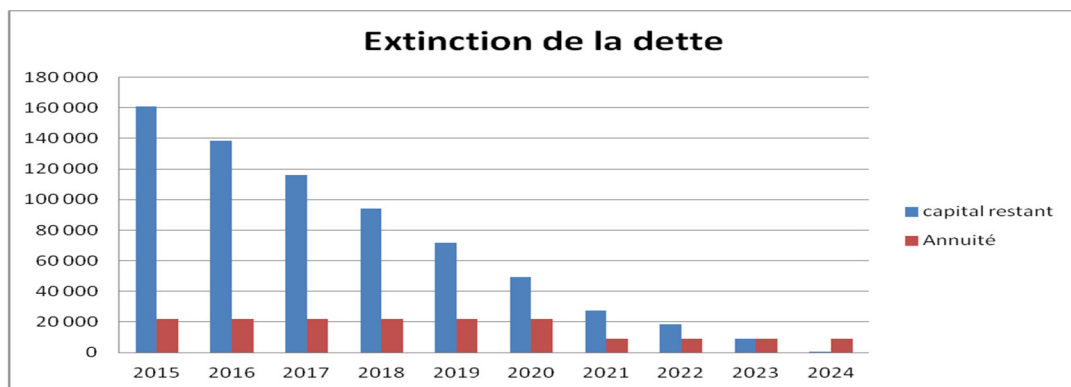
Etat des emprunts en cours

Chaufferie

Emprunt de 125 000,00 € en 2005 - Fin de l'emprunt en 2024 - Reste à rembourser : 81 702,00 €

Lavières

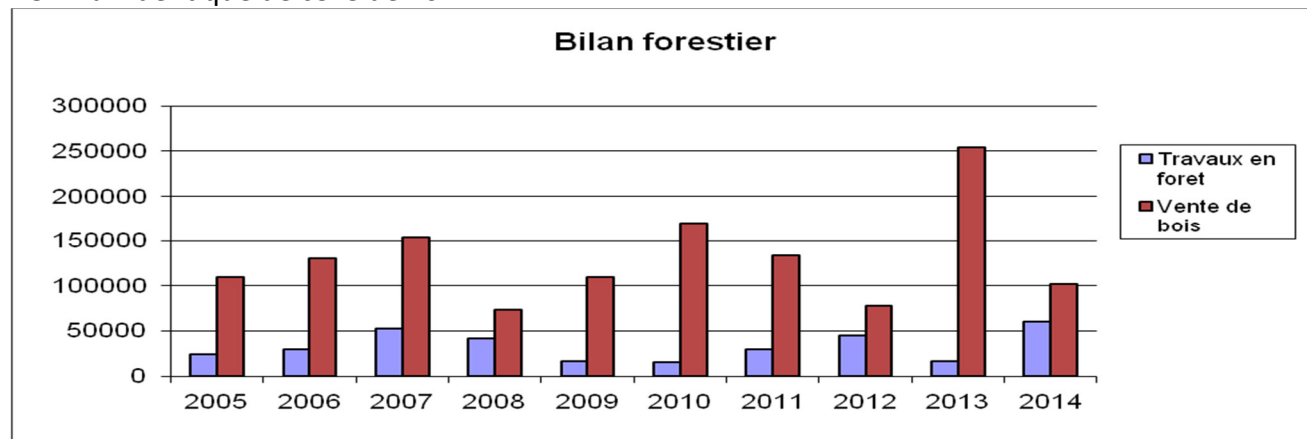
Emprunt de 305 000,00 € en 2000 - Fin de l'emprunt en 2021 - Reste à rembourser : 79 000,00 €



L'endettement de la commune est passé de 1010 € par habitant en 2005 à 194 € par habitant en 2013.

Une population en augmentation : 580 en 2014 contre 551 au 1er janvier 2013.

Principale recette de la commune, la vente de bois pour l'exercice 2015 est estimée par les services de l'ONF à l'identique de celle de 2014.



Perspectives budgétaires,

Sont engagés :

- le renouvellement de 1 km de canalisations d'AEP et de 43 branchements,
Montant des travaux : 271 300€ HT Subventions accordées : 157 150 €
Autofinancement : 115 019 €

- la sécurisation des abords du groupe scolaire

La demande de subvention pour ces travaux est rejetée par la préfecture au titre que le maire n'est pas maître d'ouvrage pour réaliser des aménagements aux abords d'un groupe scolaire.

La CCPR prend à sa charge les travaux aux abords directs de l'école et la commune les travaux de réfections des 2 chemins et de l'éclairage du parking de l'église

Pour mémoire : Estimations des travaux : 225 236 € HT

Subventions sollicitées : 179 389 €

Autofinancement : 102 931 €

Nouveau plan de financement :

Estimations des travaux : 56 882 € HT

Subventions sollicitées : 22 325 €

Autofinancement : 34 739 €

Seront engagés :

Au titre de la régie Eau

- la réhabilitation du réservoir du Haut des Granges qui présente plusieurs microfissures visibles depuis l'extérieur avec suintements d'eau à plusieurs niveaux et sécurisation de la chambre des vannes et du pallier extérieur.

Estimations des travaux : 58 527 € HT

Subventions sollicitées : 29 263€

Autofinancement : 29 452 €



- divers travaux de mise en conformité (protection des trop-pleins, fermeture cadenassée des sources, remplacement du capot de la station pompage, création d'un bypass au réservoir du Haut des Granges) :

Estimation 3 000€

Au titre du patrimoine

- la réparation de la toiture des Lavières (au-dessus de la scène) après apparition de fuites (le remplacement du reste de la toiture devrait être poursuivi les années suivantes) : 4 6564.54 TTC
- la souscription d'un contrat d'entretien pour la salle des fêtes : 2 532.59 €TTC
- le rafraichissement d'un logement communal (évier et meuble sous évier, peinture, tapisserie): estimation : 2 500 €
- la remise en état de la réserve incendie du groupe scolaire avec taille des arbres, pose d'une clôture et d'un col de cygne : 6 000 €
- les travaux sylvicoles (Nettoisement de jeune peuplement feuillu, ouverture et maintenance des cloisonnements): 19 162.70 € TTC
- le remplacement du véhicule de service : 8 000€
- la réfection, en partenariat avec la CCPR du petit patrimoine (vierge Route de Chaux et Calvaire toute de Rioz) : 20 000 €

Au titre de la voirie

- la réfection du plateau surélevé route de VORAY après travaux de calibrage de la RD 33 par le conseil général : 9 024.90€ TTC
- la réparation du mur de soutènement route de France : 4 638.12 € TTC

Au titre du personnel

- la mise en place de l'indemnité d'administration et de technicité pour le personnel titulaire
- l'emploi d'un saisonnier pour aider à mener à bien les travaux d'entretien et de fleurissement du 9 mars 2015 au 30 septembre 2015 à raison de 20h par semaine.

Au titre de la jeunesse

- Une aide au financement du permis de conduire
- Une aide aux activités culturelle et sportive (cf page 15)

Subventions aux associations

- ADMR : 200,00 €
- Restaurant du cœur : 200,00 €
- Souvenir français : 100,00 €
- Amicale des donneurs de sang de Rioz : 150,00 €
- Amicale des sapeurs-pompiers de Boulton : 1 150,00 € (dont 350,00 € à titre exceptionnel)

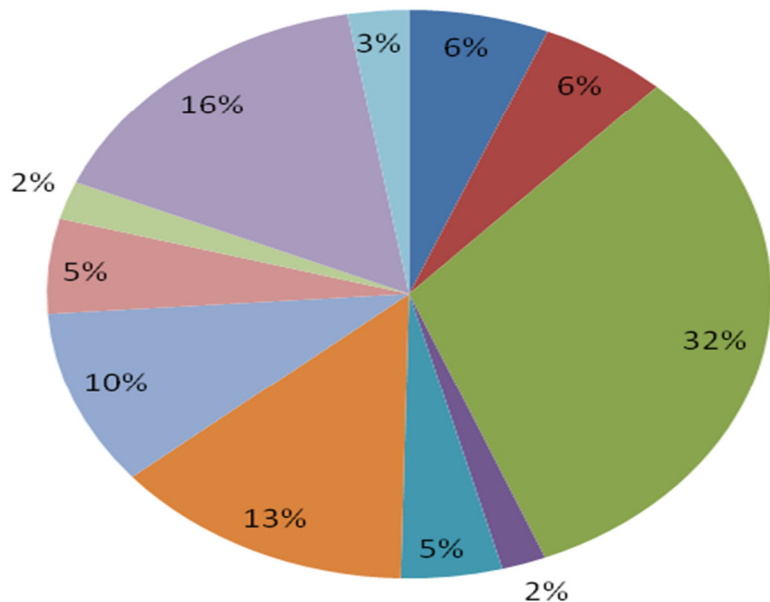


2 avril 2015

- Modification de la destination des coupes : vente sur pied, par les soins de l'ONF en bloc les produits feuillus issus de la parcelle 36 (au lieu de vente par lot aux habitants)
- Gratuité de location de la salle des Lavières au profit de la Ligue de Haute-Saône contre le cancer lors d'un repas dansant
- Bon d'achat accordé à M. Eric STEHLY, garde et piégeur agréé exerçant bénévolement à BOULT pour réguler les animaux nuisibles, d'un montant de 50 €, compte tenu de sa forte activité avec une moyenne sur 3 ans de 25 renards, 20 rats d'égouts, 5 ragondins abattus et que la présence au sein de la commune du piégeur ne peut qu'être valorisée.
- Votes des comptes administratifs et des budgets.
- Vote des taux d'imposition : les **taux** de taxe d'habitation, de taxe foncière bâtie et de taxe foncière non bâtie **sont maintenus** à leur valeur actuelle.

Le budget primitif s'élève en dépenses et en recettes, tous budgets confondus, à 1 395 647.28 €.

Recettes



■ amortissement : 87180€

■ dotations : 80000€

■ excédent : 445285,34€

■ FCTVA : 27575€

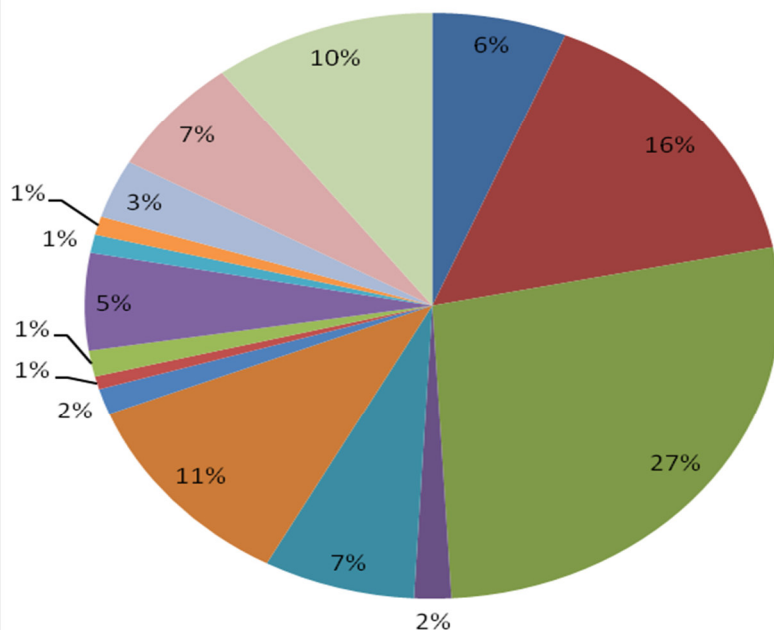
■ impôts : 63000€

■ opérations comptable :
188103,44€

■ produits forets : 140000€

■ recettes diverses : 75120€

Dépenses



- amortissement : 87180€
- canalisations plomb : 217000€
- charges générales : 381230,72€
- emprunt : 24002€
- élus et subventions : 98421,68€
- non affecté : 154363,72€
- forêt : 20000€
- matériel roulant : 10000€
- petit patrimoine : 20000€
- travaux réservoir/eau : 74519,72€
- reversement ccpr : 14000€
- reversement taxe : 14206€
- opérations comptable : 45000€
- travaux voirie : 91000€
- opérations comptable : 144303,44€

29 mai 2015

- Choix de l'entreprise pour effectuer les travaux de liaisons douces du pôle éducatifs
- Remboursement de frais de déplacement suite à des formations de la secrétaire de mairie
- Signature d'un marché pour réaliser une étude financière pour rénover les locaux de l'ancienne école en vu de la création d'une maison d'assistante maternelle.

Evènements et animations

- **7 février 2015 :**

La Rando des 6 soupes dont le départ et l'arrivée étaient programmés à la salle des Lavières, eut un immense succès. Malgré un froid vif, mais sous un beau soleil, les randonneurs répondirent à l'appel et furent plus nombreux que les années précédentes. Ambiance festive, soupes délicieuses, très bonne organisation, vivement la prochaine !



- **11 mars 2015 :**

Remise de la carte d'électeurs à 4 jeunes majeures lors d'une cérémonie de citoyenneté organisée à la mairie en présence de parents, du Maire et de quelques conseillers. Autour d'un pot très convivial, un rappel des rôles et devoirs de tout citoyen leur a été formulé.



- **17 avril 2015 : Cross de**

l'école





Avis sanitaire et conclusion formulés: En 2014, l'eau était consommable.

- Réseau Chanois : l'eau a respecté les limites pour la bactériologie mais des indicateurs microbiologiques de la performance du traitement ou de l'entretien du réseau ont été retrouvés. L'eau peut présenter une odeur liée à un excès de traitement.

Afin de sécuriser l'alimentation en eau des usagers du réseau, la collectivité doit rapidement optimiser le traitement de l'eau avant sa mise en distribution.

NB : La station de traitement a été contrôlée et un appareil électronique de mesure a été acheté pour anticiper tout dysfonctionnement.

- Réseau Fontenottes : L'eau a présenté une qualité bactériologique et physico-chimique satisfaisante.

La commune doit mettre hors service la source des Fontenottes n°3 qu'elle n'est pas autorisée à exploiter.

NB : Ces travaux seront réalisés cet été.

Le tarif de l'eau reste inchangé pour 2015.

Les aides communales à la jeunesse

En complément des aides déjà mises en place au profit de la jeunesse, à savoir

- la délivrance de la carte Avantage Jeune du Centre régional d'information jeunesse pour 1 €
- la participation au financement de la sortie découverte en Bretagne pour les enfants du CE2 à hauteur de 50 € par enfant

le conseil municipal a instauré 2 nouvelles aides pour accompagner les jeunes par :

- un coup de pouce pour financer le permis B.

L'aide au financement du permis de conduire vise à accompagner les jeunes domiciliés dans la commune, âgés de 15 à 25 ans, sur la voie de l'autonomie pour favoriser leur insertion professionnelle. L'aide sera accordée aux jeunes inscrits dans une auto-école en vue de passer pour la première fois leur permis B en conduite accompagnée ou traditionnelle.

Cette aide d'un montant fixe de 100,00 € par personne sera attribuée sans condition de ressources. Les personnes souhaitant bénéficier de cette aide de la commune devront fournir une attestation d'inscription dans une auto-école et une copie du livret de famille.

- une aide aux activités culturelles et sportives

Afin de favoriser le développement des enfants, une aide financière de 20,00 € par enfant de 11 à 16 ans (au moment de l'inscription) est apportée aux familles pour toute inscription à une activité culturelle ou sportive.

Les personnes souhaitant bénéficier de cette aide devront fournir une facture ainsi que leur livret de famille avant le 31 décembre.

Ces 2 actions viennent ainsi accompagner le nouveau Pack jeunes du conseil général de Haute Saône (www.cg70.fr)

- **Résultats des élections cantonales (Nombre d'électeurs : 355)**

Candidats	Etiquettes	1 ^{er} tour	2 ^{ème} tour
BARD/BRULLOT	FN	62	50
LARRIEU/WEBERT	Les Verts	7	--
DELABORDE/MAINIER	UMP/UDI	43	45
EME/KRATTINGER	PS	123	135 réélus
Blancs		4	3

Nuls		5	1
Exprimés		235	230

La parole aux associations

Boult'entrain

Prochaine manifestation le 06 septembre pour notre traditionnel vide jardin (au stade).
 Vous pouvez annoncer cet évènement par l'installation d'épouvantails devant votre habitation.
 L'année dernière, deux d'entre eux, installés par l'association ont été volés et un vandalisé.
 Nous espérons que ces malveillances ne se reproduiront pas... !
 Toutes les personnes, qui souhaitent nous rejoindre seront les bienvenues !
 Pour tout contact, merci de composer le 03 84 91 75 44 ou le 03 84 91 70 78.

ACCA

Un acte de citoyenneté et de protection de l'environnement pour nos chasseurs, bravo à eux !!!

En avril, ils ont procédé au nettoyage des bords de routes.
 Beaucoup de cannettes métalliques, de verre, bouteilles ainsi que différents objets insolites. **C'est près de 1.5 mètres cube de déchets ramassés, triés puis portés à la déchetterie !!!**



Association des Bobuchots

Tout d'abord un petit ***message de l'association des parents d'élèves***

« **ETRE délégués de parents d'élèves** »:

La conception de l'école remonte à l'année 2000. En 2002, début de la construction du groupe scolaire "Les Bobuchots" qui n'a de cesse de croître.



Nous souhaiterions que toutes les classes soient représentées par au moins un parent, les conseils de classes se déroulent à 20h00, trois fois dans l'année (octobre, avril et juin).

Etre délégué de parents d'élèves des Bobuchots ne demande pas de compétence particulière.

Etre délégué parents d'élèves est aussi une façon de mieux comprendre l'école, de s'impliquer dans la vie scolaire et le bien être de son enfant!

Le rôle et la place des parents à l'École sont reconnus, et leurs droits sont garantis par des dispositions réglementaires énoncées dans le Code de l'éducation.

Nous vous invitons à nous rejoindre dès à présent par mail: delegatesparentsbobuchots@gmail.com
ou en nous retrouvant sur notre site: <http://delegatesparentsbob.wix.com/dpeb>

Les délégués de parents d'élèves des Bobuchots

Au gré des vents

Le premier quart de l'année est toujours aussi riche en événements. Après l'assemblée générale, le repas de anciens de Chaux la Lotière, la dictée des Clubs des Aînés Ruraux, le concours de tarot, la dictée de secteur, le repas moules frites, notre sortie culturelle au Vignoble Guillaume à Charcenne et notre repas dansant « grenouilles », nous préparons la suite.

Nous travaillons notre jardin associatif en étudiant ce que nous allons planter, et toutes nos prochaines activités dont l'invitation de la troupe théâtrale de la Tour de Scay pour le 30 mai, éventuellement un petit loto familial le dimanche 31 mai.

La visite de l'Assemblée Nationale le Samedi 20 juin est malheureusement annulée faute d'inscriptions !

puis la sortie au Festival International du Folklore à Port sur Saône le mercredi 5 août, notre concours de pétanque le 15 août, et notre sortie culturelle du samedi 4 septembre en Alsace (UNGERSHEIM)



Photo de la classe de CM2 des Bobuchots lors de la dictée de l'association.

L'Amicale des pompiers de Boulton

Centre du Chenalot:

3 nouvelles recrues viennent grossir les rangs du centre : Alexi CHABOUD, Elisabeth HUERTAS et Laurent BRENIER

Le premier dimanche du mois est toujours consacré aux manœuvres avec à chaque fois un thème différent et une séance de sport qui se déroule à Boulton ou à Chaux la Lotière.

L'Amicale

L'équipe de foot de l'amicale s'est classée 14^{ème} au tournoi de foot de Lure, prochain tournoi le 9 mai à Marnay.

Comme chaque année, l'amicale sera sur le pont pour organiser les festivités du 14 juillet. Le succès de cette manifestation va grandissant, et nous vous attendons encore plus nombreux à partir de 19 heures comme



d'habitude autour de
la buvette et du

barbecue. Après le feu d'artifice, le bal est gratuit, la fête continue !

Nous organisons, comme les années précédentes, une tombola avec de superbes lots. Les tickets sont à 1 euros, faites bon accueil à nos vendeurs.

le Gentleman Conteur

Au 59 grande rue à Voray, à quelques pas seulement de La Poste, l'association Gentleman Conteur (qui reste domiciliée à Boulton) vous accueillera à partir du 1er Juin dans sa permanence les samedis de 10h à 12h pour vous présenter ses nouveaux ateliers ouverts à tous :

- Dès Juin **atelier horlogerie** : un après midi ludique et passionnant où vous pourrez démonter/remonter une authentique montre française (de type gousset) et apprendre en détail son fonctionnement. Une animation nouvelle et peut courante à offrir ou s'offrir pour la fête des pères - Tarif 69 euros les 3 heures. (Atelier adaptable à un public plus jeune sur demande).
- A la rentrée, pour les ados et autres passionnés de nouvelles technologies, un **atelier "vidéo et court-métrage"** devrait ouvrir ses portes. Cet atelier permettra d'étudier l'écriture de scénario tout en passant par les bases du montage sur ordinateur et la mise en place d'un tournage.

La cérémonie du 14 juillet aura lieu à 11h 30 au monument.

Elle sera suivie d'un apéritif offert par la commune

- Pour plus d'informations sur ces ateliers ou sur nos autres activités, n'hésitez pas à passer nous voir ou nous contacter via notre site www.gentlemanconteur.fr

Les bouldois à l'honneur

A chaque parution, un bouldois sera mis à l'honneur et nous fera partager sa passion. N'hésitez pas à vous faire connaître !

Pour cette parution, nous parlerons de **distillation**. En effet notre village possède un alambic, situé place du souvenir français, que tout le monde peut utiliser moyennant certaines obligations et démarches à réaliser auprès de la mairie et de la préfecture.

La fabrication du Kirsch, eau de vie de cerise

L'eau-de-vie appelée Kirsch se prépare avec des cerises. Toutes les cerises peuvent servir à fabriquer du kirsch, mais toutes ne donnent pas une même quantité et une même qualité d'eau-de-vie. La petite cerise noire produit le kirsch le plus parfumé, le plus riche et en principe très aromatique.

Récolte : Il faut récolter les cerises lorsqu'elles sont parfaitement mûres, afin qu'elles contiennent le maximum de sucre et puissent fournir le maximum d'alcool. On élimine les feuilles et débarrasse les fruits des tiges ou queues.



Broyage : Les cerises, avant d'être soumises à la fermentation, doivent être broyées, déchirées, afin de permettre au jus de se mettre en contact avec le ferment.

Ce broyage se fait avec des fouloirs en bois semblables à ceux dont on se sert pour le broyage des raisins. Dans cette opération du broyage, il faut éviter d'écraser les noyaux, afin d'obtenir un kirsch plus fin, et observer la plus grande propreté.

Fermentation : Les cerises broyées sont mises en fermentation dans des cuves, afin de transformer le sucre en alcool sous l'action de levures. Le ferment, dont le germe se trouve répandu sur la surface des fruits, met beaucoup de temps à se développer dans le moût ; il est presque toujours insuffisant pour décomposer tout le sucre.

Pour éviter ces inconvénients, le mieux est d'ajouter au moût un *ferment* en pleine activité, qu'on prépare de la manière suivante :

Eau 5 l / Sucre 500 gr / Acide tartrique 10 gr / Phosphate d'Ammoniaque 15 gr

On fait bouillir le mélange et on refroidit jusqu'à ce que la température du liquide soit de 20 à 25°. On ajoute alors des levures de vin que l'on trouve dans le commerce. Au bout de vingt-quatre heures, la fermentation se produit : on aère le liquide par agitation à l'air, afin de multiplier les levures. En cinq jours, on a suffisamment de levures pour mettre en fermentation 8 à 10 hectolitres de moût. On répand ce levain dans les cuves contenant le moût de cerises. On pourrait employer aussi la levure de bière, mais l'eau-de-vie obtenue avec ce ferment est moins fine que celle que l'on obtient avec la levure de

vin. Le moût de cerises fermente rapidement. La fermentation dure quinze à vingt jours si l'on n'ajoute pas de ferments : elle peut être terminée en huit ou dix jours si l'on ajoute des levures.



Distillation : Il faut toujours opérer avec des appareils en cuivre étamé et qui ont été entretenus dans le plus grand état de propreté.

Les premiers produits qui passent à la distillation (*produit de tête*) sont très âcres et mis à part ; puis vient un liquide blanc, marquant 50 à 55° : c'est le kirsch (*produit de cœur*), que l'on recueille jusqu'à ce qu'il n'ait plus que 40°.

Rendement : Avec 100 kilos de cerises séparées de leurs queues, et par une bonne fermentation, on obtient 12 à 15 litres de kirsch à 51°.

colonne par laquelle s'échappent les vapeurs d'alcool

cuve de chauffage où est chauffé le moût (ou boiler en anglais)

condensateur à l'intérieur duquel passe un serpentín dans de l'eau froide ce qui a pour effet de condenser les vapeurs et de les transformer en alcool liquide

Réchaud permettant la montée en température du moût

L'alcoomètre servira à mesurer le taux d'alcool du distillat

Michel MENETRIER, qui a utilisé l'alambic cette année, nous a gentiment détaillé les diverses démarches administratives exigées pour pouvoir distiller.

- Dès ouverture de la période de distillation, se présenter en mairie pour réserver le local et s'acquitter d'une facture à la perception.
- 3 jours minimum avant la date retenue, se rendre à la trésorerie de Rioz pour remplir le document relatif à la distillation. En 2016 il faudra se rendre au service des douanes à Vesoul !
- Obligation de fournir les numéros de parcelles cadastrées sur lesquelles se situent les arbres fruitiers ayant donné les fruits qui vont être utilisés . Il faut également donner le numéro d'immatriculation du véhicule qui transportera le matériel et les fruits.
- La distillation peut commencer dès 6h du matin. Au fur et à mesure, remplir l'imprimé pour préciser les horaires des différentes étapes, quantité de fruits, quantité recueillie, stocker l'alcool dans une bombonne et lors de la dernière



cuite, repasser l' alcool obtenu lors des précédentes cuites, avec les derniers fruits. Indiquer la quantité de distillat obtenu ainsi que son taux d'alcool.

- Avant le départ, remplir l'encadré « certificat d'expédition pour les alcools obtenus », indiquer le numéro d'immatriculation du véhicule, le temps du parcours et la date du transport.
- Rapporter ensuite les documents à la perception à RIOZ et payer la facture de location.

Mais surtout, enregistrez que la distillation sauvage est totalement illégale et passible d'amendes... !!!!

La parole aux boultois,

Ci-dessous, les coordonnées de nos artisans et commerçants boultois

<u>Régis BOILLOT</u> Artisan menuisier menuiserie bois, PVC, escalier, agencement. Route de Bussières 03 84 91 73 90	<u>Jean-Luc PERRETTE</u> , Charpente, couverture, matériaux de zinguerie, aménagement intérieurs (placo, isolation) 5 chemin du Cordonnet 03 84 91 92 85
<u>Sophie ROCA</u> Céramiste / stages de formation 6 route de Voray 03 84 96 75 57 / 06 64 83 97 31 Sophie.roca@hotmail.com	<u>IDEA CONCEPT</u> , Architecte 4 rue des Ecoles 03 84 91 76 61 / 06 72 84 71 47 info@ideaconcept.fr

<u>Patrick BLANDIN</u> , Artisan Potier rue du Tilleul	<u>Damien LANGUILLE</u> , Plombier, chauffagiste 6 bis rue du Tilleul 03 84 96 39 06
<u>M-Noëlle FROMENT</u> "les Couronnes de Marie" Peinture sur œufs et autres supports 5 chemin de Breurey 03 84 91 72 51 / 06 07 95 43 82 www.lescouronnesdemarie.fr	<u>B.F.C Granulats du Doubs</u> , carrière carrière, sable, graviers, galets déco, enrobés... Route de Voray 03 84 91 74 09 www.granulatsdudoubs.com
<u>Denis BOILLLOT</u> Sculpteur sur bois la Tounole	<u>FANN'ICHE</u> , Fanny DORNIER Nutrition santé spécifique chasse, toilettage, vente d'accessoires 7bis route de Voray 03 84 91 48 26
<u>Philippe ZITA</u> , Boulangier rue du château 03 84 91 74 45	<u>Microprocessor</u> , matériel, composants électroniques 1 place de la fontaine 03 84 95 98 53
<u>Régine Foudon</u> , traductrice 4 chemin Cordonnet 03 84 91 75 43	<u>« LE POT'A GEGE »</u> ferme BIO, maraîcher... 15 rue du château 03 84 91 77 23

Annonces diverses (échanges de biens, de services, dons...)

Vous avez quelque chose à donner, à échange, un service à proposer, une aide..... pour des travaux de bricolage, de jardin, de l'aide scolaire, en informatique, en administratif, en couture, pour tondre la pelouse, pour du covoiturage....

Faites-vous connaître et nous imprimerons votre annonce lors de la prochaine parution en septembre 2015.

Etat civil 1^{er} semestre 2015 : Néant

Renseignements pratiques

Mairie 8 grande rue 70190 BOULT
mairie.boult@orange.fr

Tel : **03 84 91 73 55**
 Fax : 09 70 29 11 80

	Mairie Agence Postale		Nuisance sonore		Déchetteries	
			21/06-21/09	22/09-20/06	Boulot	Rioz
Lundi	8h40-11h40	13h45-18h15	8h30-12h00 14h00-21h00	8h30-12h00 14h30-19h30	<u>du 01/03 au 31/10</u> lundi 14h-18h	<u>Du lundi au samedi</u>
Mardi		13h45-18h15			mercredi à samedi	<u>Du 01/03 au 31/10 :</u>
mercredi	---	---			9h-12h/14h-18h	9h/12h-14h/18h
Jeudi		13h45-18h15			<u>du 01/11 au 28-29/02</u> lundi 14h-18h	<u>Du 01/11 au 28-29/02 :</u> 9h/12h-13h30/17h/
Vendredi	8h40-11h40	---	9h00-12h00 15h00-19h00	9h00-12h00 15h00-19h00	mercredi et jeudi	
Samedi	8h40-11h40				9h-12h/14h-18h vendredi 14h-16h30	

					samedi 9h-12h/14h-16h30	
Dimanche	---	---	10h-12h	10h-12h	---	—

- **Poubelles** : ramassage le mardi matin, chaque semaine pour les poubelles vertes, tous les 15 jours pour les poubelles jaunes
- **Bibliothèque** : le mercredi de 17h00 à 18h00 les semaines paires, de 10h00 à 11h00 les semaines impaires
- **les Lavières** : la salle des fêtes est disponible à la location. Elle peut accueillir jusqu'à 300 personnes, dispose d'une cuisine professionnelle, d'une sono, d'une scène... Pour tout renseignement vous pouvez contacter Stéphanie DEBIEF au 06.60.48.00.54.